RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00116
Numéro SIREN : 513 498 832
Nom ou dénomination : ARGO

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2022 sous le numéro de dépôt 10898

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : **SARL ARGO** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 25 Rue Martin Lejeas 21110 AISEREY — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 5 1 3 4 9 8 8 3 2 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

COPIE CERTIFIEE CONFORME À L'ORIGINAL

signature

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon le 20 OCT. 2022. sous le n°A 10898

				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31032022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31032021 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	20 952	AU 7 007	13 945	18 135
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	408 700	CV	408 700	8 700
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	10 000	BI	10 000	
		TOTAL (II)	BJ	**439 652**	BK **7 007**	**432 645**	**26 835**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	126 212	CA	126 212	105 777
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	24 159	CG	24 159	47 959
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 507	CI	1 507	1 108
		TOTAL (III)	CJ	**151 879**	CK	**151 879**	**154 844**
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**591 530**	IA **7 007**	**584 523**	**181 679**

Renvois : (1) Dont droit au bail: — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME À L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SARL ARGO — Néant ☐*

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 1 200)	DA	1 200	1 200
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	120	120
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	27 003	72 014
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**39 326**	**(1 011)**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**67 649**	**72 323**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	398 629	17 188
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	99 176	6 486
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 486	2 869
	Dettes fiscales et sociales	DY	7 271	71 245
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	8 312	11 568
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**516 874**	**109 356**
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**584 523**	**181 679**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	151 215	97 120
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

③ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : **SARL ARGO** — Néant ☐ *

		Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services *	FG	69 873	FH		FI	69 873	60 760
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	**69 873**	FK		FL	**69 873**	**60 760**
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	2 514	2 514
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	3
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	**72 388**	**63 277**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	13 476	5 364
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5 587	4 466
	Salaires et traitements *					FY	38 514	38 514
	Charges sociales (10)					FZ	19 859	13 122
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	4 190	2 817
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE		3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	**81 626**	**64 285**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	**(9 238)**	**(1 008)**
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	48 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 213	390
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	**49 213**	**390**
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 209	537
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	**3 209**	**537**
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	**46 005**	**(147)**
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	**36 767**	**(1 155)**

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise **SARL ARGO** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ		
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	(2 559)	(144)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	**121 602**	**63 667**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	**82 276**	**64 678**
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	**39 326**	**(1 011)**
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 514	2 514
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	19 859	13 122
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 3 346 obligatoires A9 16 513			
	dont cotisations facultatives Madelin A7 3 346 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N Charges exceptionnelles	Exercice N Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N Charges antérieures	Exercice N Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **584 523** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **121 602** euros et un total **charges** de **82 276** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **39 326** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2021** et finit le **31/03/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1er juin 2005 du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en-cours

A la date de clôture, l'ensemble des stocks de biens acquis à titre onéreux est évalué au coût d'acquisition tandis que les stocks de biens produits sont évalués à leur coût de production.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont valorisés au coût d'acquisition en retenant comme référence le dernier prix d'achat connu.

Les stocks de biens produits ou en cours de production sont évalués au coût de production en fonction de l'état d'achèvement des tâches du cycle de production.

Par application du principe de prudence, et conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à la valeur comptable retenue.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Evènements significatifs

Les pouvoirs publics ont pris au cours du premier trimestre 2020 des mesures sanitaires (confinements, interdiction de rassemblement, etc.) et économiques avec la fermeture de certaines activités. En France, ces mesures ont été adoptées en mars 2020 avec la promulgation de l'état d'urgence sanitaire.

L'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur ses comptes annuels.

Immobilisations

	Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2022
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	20 952					20 952
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**20 952**					**20 952**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	8 700		400 000			408 700
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières			10 000			10 000
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**8 700**		**410 000**			**418 700**
	TOTAL	**29 652**		**410 000**			**439 652**

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/03/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10 000		10 000
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 819	1 819	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	122 894	122 894	
	Débiteurs divers	1 500	1 500	
	Charges constatées d'avances	1 507	1 507	
	TOTAL DES CREANCES	**137 719**	**127 719**	**10 000**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/03/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	398 629	32 970	228 640	137 019
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	3 486	3 486		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 414	4 414		
	Impôts sur les bénéfices	35	35		
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 680	2 680		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	142	142		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	99 176	99 176		
	Autres dettes	8 312	8 312		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**516 874**	**151 215**	**228 640**	**137 019**

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice 400 000
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice 18 707
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 1 245

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	1 198	390	808	207,32
TOTAL	**1 198**	**390**	**808**	207,32

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/03/2022	31/03/2021	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	174	25	149	*586,24*
Emprunts et dettes financières divers	1 005		1 005	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 740	2 144	596	*27,80*
Dettes fiscales et sociales	4 556	15 964	(11 408)	*-71,46*
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	**8 475**	**18 133**	**(9 658)**	*-53,26*

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	31/03/2022	31/03/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	1 507	1 108	399	*35,98*
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	**1 507**	**1 108**	**399**	*35,98*

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/03/2022	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 200,00	1,0000	1 200,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**1 200,00**	**1,0000**	**1 200,00**

Mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Annexe libre

Etat exprimé en **euros**

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

La société a opté pour le régime de la fiscalité de groupe à compter du 01/04/2010 dans le cadre de l'article 223A et suivant du CGI.
En conséquence, en sa qualité de société mère, la SC ARGO est seule redevable de l'impôt société.
A titre de convention, la charge d'impôt de la société est calculée sur son résultat propre comme en l'absence d'intégration fiscale.
Les éventuelles économies d'impôt réalisées par le groupe du fait de l'intégration fiscale, sont comptabilisées chez la mère.

ARGO
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 200 euros
Siège social : 25 rue Martin Lejéas
21110 AISEREY
513 498 832 RCS DIJON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 SEPTEMBRE 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2022 s'élevant à 39 325,55 euros de la manière suivante :

Prélèvement sur le compte autres réserves	-26 674,45 euros
Pour former avec le bénéfice une somme distribuable de A titre de dividendes, soit 55 euros par parts	66 000,00 euros

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 66 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 septembre 2022.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros

Initiales SC

(contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

A ce titre, l'assemblée générale décide que lesdites cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes excédant les 10 % seront prises en charge par la société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2021 : 44 000,00 euros, soit 36,67 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 44 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2020 : aucune distribution de dividendes

Exercice clos le 31 mars 2019 : aucune distribution de dividendes

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

